



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/102

**OBJET : AVENANT 01 AU MARCHÉ PUBLIC N°23-4100 -
LOCATION DE MODULAIRES POUR LE RELOGEMENT
PROVISOIRE DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE MONTESQUIEU**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 13 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 13 septembre 2024

Secrétaire de séance : Jean-André LEMIRE

La séance est ouverte.

**Le 19 septembre de l'année deux mille
vingt-quatre à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 20 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	E	Mme SABY
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	BOURGADE Laurence (Maire)	P	
PEREZ Gracia (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	P	
DUCOSSON Anne-Cécile	E	M. CLAIR	LABASTHE Anne-Marie	E	M. GARCIA
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. FATH
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	D		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	D	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU			

* P : Présent / D : Distanciel / E : Excusé / A : Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/102

**OBJET : AVENANT 01 AU MARCHÉ PUBLIC N°23-4100 -
LOCATION DE MODULAIRES POUR LE RELOGEMENT
PROVISOIRE DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE MONTESQUIEU**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
42	0	0

Vu l'article L. 2124-2 du Code de la Commande publique,

Vu les articles L. 2194-1, R2194-2 et R. 2194-7 du Code de la Commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes de Montesquieu,

Vu les articles L1411-5 II, L1414-2 et L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2023/073 du 11/05/2023 relative à la composition de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2024/026 du 04 avril 2024 pour attribution du marché n°23-4100 - location de modulaires pour le relogement provisoire des services de la communauté de communes de Montesquieu,

Vu le marché 23-4100 signé et notifié à la société ALGECO le 24 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres relative au dossier « Location de modulaires pour le relogement provisoire des services de la communauté de communes de Montesquieu – avenant 01 », dans sa séance du 5 septembre 2024,

Considérant la nécessité de conclure un avenant avec l'attributaire du marché n°23-4100 portant sur la location de modulaires,

Considérant que ledit avenant apporte des modifications non substantielles, mais nécessaires au marché précité,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La société ALGECO – 12 chemin de la Grange – 33 650 MARTILLAC -Siret 685 550 659 00179, est titulaire du marché 23-4100 conclu pour un montant global et forfaitaire sur 24 mois de 380 450,48 € TTC (études, montage et démontage) et un prix de location (sur BPU) de 12 647,85 € TTC/mois.

L'avenant proposé est de 33 406,44 € HT soit 40 087,73 € TTC (prestations de la DPGF). Pour les prestations sur BPU (forfait mensuel de location) le montant de la location est augmenté de 73.09 € HT (87,71 € TTC) par mois.

Le montant maximum du marché pour les prestations sur BPU est augmenté de 15 000 € HT par période de 12 mois.

Le montant du marché pour les prestations de la DPGF s'élève à 350 448,51 €HT soit 420 538,21 € TTC après avenant ; le montant maximum du marché pour les prestations sur BPU s'élève à 256 000 € HT sur la période initiale de 24 mois et à 128 000 HT pour la période de reconduction.

L'augmentation du marché après avenant est de 11.95 % par rapport au marché initial.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/102

**OBJET : AVENANT 01 AU MARCHÉ PUBLIC N°23-4100 -
LOCATION DE MODULAIRES POUR LE RELOGEMENT
PROVISOIRE DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE MONTESQUIEU**


Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide d'accepter la proposition d'avenant au marché signé avec la société ALGECO – 12 Chemin de la Grange – 33650 MARTILLAC,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au marché public,
- Prévoit les crédits au budget afférent.

Fait à Martillac, le 19 septembre 2024



Jean-André LEMIRE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240919-2024_102-DE

